

- Les membres s'inquiètent que seul le gouvernement indemnise les victimes. Ils souhaitent que l'Église et les communautés religieuses participent concrètement au programme de réconciliation. Ici, le débat se fait plus émotif.
- Un sentiment se dégage : épuisés, on n'a pas le choix d'accepter. Finissons-en!
- Un membre pose la question des faux diagnostics. Comment on va les effacer? Réponse : les médecins, jusqu'ici, ont gardé silence. À l'époque, les surintendants, étant directement sous la responsabilité du gouvernement, c'est ce dernier qui assume les coûts. Quant à la falsification des dossiers, la question demeure posée et le COOID cherchera, sans préjuger de rien, à obtenir une réponse satisfaisante.

4) Pause

- 20 minutes

5) Décision par les membres du COOID

- Seuls les membres réguliers du COOID votent sur l'offre du gouvernement, c'est-à-dire ceux et celles qui sont concernés par le préjudice réparé : l'internement illégal dans un asile psychiatrique, tel que prévu aux statuts et règlements.
- Seuls, en conséquence, les membres réguliers sont acceptés dans la salle.
- Après un rappel des grands principes de l'offre du gouvernement, après quelques réponses apportées à des questions particulières, l'offre est acceptée à l'unanimité.
- C'est le soulagement dans la salle et la joie est communicative.

6) Conclusion de l'assemblée

- Bruno Roy annonce qu'il ne renouvellera pas son mandat à la présidence lors des prochaines élections du COOID. L'assemblée se lève spontanément et lui accorde une ovation, aussi longue que spontanée, aussi sincère que généreuse.
- Après certaines recommandations ou informations ponctuelles, Bruno Roy exprime les remerciements d'usage, et souhaite bon été à tous.
- Levée de l'assemblée : 3 h 55.